

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 04 Avril 2017

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Le délégué

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

A

Délégation Nord Pas de Calais

Madame le Préfet
Préfecture du Pas-de-Calais

Nos réf. : DNPC/2017/04/0018 TATOO 43574 et 43575

Affaire suivie par : DAZIN Thibault

thibault.dazin@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 20 16 18 15 - Fax : 03 20 16 18 06

Objet : Demande d'avis dans le cadre de la procédure d'autorisation unique (AU) pour un projet éolien de 2 machines sur la commune de Lisbourg (Ostwind)

Vous avez sollicité mon avis sur le projet en objet dans le cadre du **Décret n° 2014-450** du 2 mai 2014 *relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.*

Le projet est considéré comme un ensemble d'obstacles minces de hauteur maximale hors tout de 150m soit une altitude maximale déclarée de 287m NGF dont les caractéristiques précises sont les suivantes :

E1	hauteur 150m	altitude terrain 137m	Lat 50°29'37.6"N	Long 002°12'59.2"E
E2	hauteur 150m	altitude terrain 136m	Lat 50°29'27.0"N	Long 002°13'10.8"E

Un **avis favorable** est donné à ce projet.

Néanmoins, cet avis n'a de valeur que sur la base des caractéristiques des éoliennes (hauteur, altitude, coordonnées d'implantation) transmises dans le dossier et détaillées ci-dessus. Le non-respect de ces caractéristiques dans le cadre de la procédure AU remettra en cause le présent avis et il conviendra, alors, de solliciter de nouveau mon avis.

Le projet fera l'objet d'un **balisage** strictement conforme à **l'arrêté du 13 novembre 2009** *relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques.*

De plus, vous voudrez bien m'adresser copie de la décision arrêtée par les services instructeurs.

Enfin, je souhaite également recevoir la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Ces documents sont essentiels à la diffusion de l'information aéronautique garantissant la sécurité aux usagers de l'espace aérien.

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord
Délégation Nord Pas de Calais
Le Délégué

L. BRETON

Aéroport de Lille-Lesquin
B.P. 429
59814 LESQUIN CEDEX

dgac

DSAC